



Département des Pyrénées-Orientales
Commune de Saint-Hippolyte

CERTIFICAT D'INSCRIPTION SCOLAIRE

- VU l'arrêté du 26 janvier 1970, fixant les directives générales pour l'établissement du règlement – type départemental des écoles maternelles et élémentaires,
- VU le règlement départemental des écoles maternelles et primaires des Pyrénées – Orientales,
- VU l'arrêté municipal fixant le périmètre de recrutement de chaque école ou groupe scolaire de la Commune.

Nous, Maire de la Commune de SAINT-HIPPOLYTE, délivrons le certificat d'inscription scolaire à :

Nom :

Prénom :

Né (e) le :

Domicilié (e) à (adresse complète) :

Tél :

Classe à la rentrée:

Date prévue de rentrée scolaire :

Pour être inscrit à l'école maternelle / primaire de SAINT-HIPPOLYTE.

Fait à SAINT-HIPPOLYTE, le

P/Le Maire,
Par délégation,
Mme Katia GUITER

Signature des parents